



# AN-NASR

150 F.CFA

Bulletin Trimestriel d'Information et de Formation de l'AEEMB N°054

« Lorsque vient le secours d'Allah aussi que la victoire, sentez les bruyants de ton orgueil et retirez vos mains »

Situation politique du  
Burkina Faso

**Le rôle de la  
communauté  
des musulmans**

P.2

L'intégrisme journalistique

Comment  
Charlie Hebdo a  
dévoilé la liberté  
d'expression

P.10

Autonomisation économique  
de la femme musulmane

Ne pas privilégier les  
biens de ce bas  
monde au détriment  
de l'au-delà

P.5

Habillement de la femme en islam

## Attention à la tentation de la mode

P.8



15<sup>ème</sup> Congrès de l'AEEMB

Les principaux changements

P.3

Album photo du nouveau bureau

P.6



L'année 2014 marque une date historique pour le peuple burkinabé. Pour la deuxième fois, le pays des hommes intègres a dit non à la façon de faire de ses dirigeants. Ainsi, après Maurice Yaméogo en 1966, ce fut le tour de Blaise Compaoré d'être chassé par le peuple. Pour ce dernier régime, c'est bien la volonté et l'engagement de Blaise et de ses acolytes d'apporter une modification de l'article 37 de la constitution pour se maintenir au pouvoir après 27 ans de règne qui fut la goutte d'eau qui a fait déborder la vase. La jeunesse qui avait épuisé ses armes de patience s'est mobilisée. Des marches de protestation avec le point culminant les événements des 30 et 31 octobre 2014, à la prise en charge des blessés à l'hôpital, la jeunesse était partout. C'est un acte hautement patriotique qui a permis de libérer notre pays des griffes d'un régime qui avait d'autres objectifs que de travailler à l'épanouissement des populations laborieuses.

Les musulmans individuellement ont activement participé à cette révolution. Mais force est de reconnaître que les musulmans n'ont pas participé au processus en tant que communauté, laissant sa jeunesse dans une mauvaise posture... Il se pose alors l'épineuse question de l'engagement des jeunes musulmans pour la vie de la nation notamment en politique.

En cette période de transition, le rôle de la communauté reste et demeure

### Situation politique du Burkina Faso

## Le rôle de la communauté des musulmans

fondamental : sortir des mosquées et dire la vérité, donner des orientations à la jeunesse et à la nation toute entière, apporter notre contribution et notre vision pour un Burkina prospère.

L'autre étape de la transition est la mise en place de la commission de réconciliation nationale et des réformes (CRNR). Nous attendons énormément de cette commission, des mesures fortes pour panser les plaies dans les

cœurs en prenant en compte toutes les dimensions de la vie nationale. Personne ne doit être lésé. Nous devons suivre avec intérêt les débats, les mesures et les décisions prises dans les différentes commissions. Le point de chute de la transition est la tenue des différentes élections (présidentielle, législatives et municipales). Nous osons croire que la communauté des musulmans qui s'est illustrée dans des divergences face aux questions politiques de notre pays jouera désormais son rôle qui est le leur : éduquer et interpeller les acteurs politiques sur leurs responsabilités à travailler sincèrement pour des populations.

### La rédaction

AN-NASR  
Bulletin de formation et d'information de l'A.E.E.M.B.  
01 BP 1817 Ouagadougou 01  
Tel/Fax: 50 36 27 89  
Email: comitexectif@yahoo.fr  
Site web: www.aecmb.bf

#### Directeur de publication

Ali SAWADOGO

Rédacteur en chef

Saïdou KALGA

#### Equipe de rédaction

Daouda OUIBGA, Boukari OUIOBA, Salimata PARE, Moussa SAWADOGO, Issouf OUEDRAOGO, Harouna YAMEOGO, Fatimata DEMBEGA

#### Impression

SONAZA Sarl: 25 36 04 16 / 70 29 62 75



# Les principaux changements

L'organe suprême de l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina (A.E.E.M.B.) s'est réuni du 25 au 28 décembre 2014 à Ouagadougou, au centre socio-éducatif de l'Agence des Musulmans d'Afrique (AMA) sous le thème, « l'A.E.E.M.B. et le défi de la gestion des ressources humaines ». Ce 15<sup>ème</sup> congrès ordinaire de l'A.E.E.M.B. a regroupé ses organes nationaux à savoir le Conseil Consultatif national (CC/N), le Comité Exécutif (CE) et le Commissariat aux comptes (CAC/N). Il y avaient également les représentants provinciaux c'est à dire les Conseils Généraux (CG). Sur 51 conseils généraux (CG) que compte l'association, 47 étaient présents. Cette activité souveraine, était le rendez-vous de bilans du mandat, de concertations franches, de relecture et d'adoption de documents et de prise de grande décisions. A cela s'ajoute le renouvellement des bureaux.

Les activités du congrès ont débuté le 26 décembre par une cérémonie d'ouverture au cours de laquelle des attestations de reconnaissance ont été remises à des personnes qui ont été distinguées pour leur accompagnement à la structure. Il s'en est suivi une conférence sur le thème du congrès, et également des échanges entre les membres du CE et les représentants des CG.

Avant la tenue du congrès, des commissions ont travaillé sur l'élaboration de la feuille de route pour le mandat à venir et la relecture des textes de la structure.

## Ali Sawadogo, nouveau président

En ce qui concerne la relecture des textes, nous pouvons retenir les points suivants : Le nombre des membres du CE a connu encore une modification par une réduction de 04 membres. En effet, le Comité Exécutif comptait 13 membres comme les Conseils Généraux. En 2010, pour soulager la charge de cet organe, le nombre de membre était amené à 19 personnes lors du congrès. Après une expérimentation sur 2 mandats, il a été jugé bon de revoir le nombre, et c'est ce qui a conduit à un bureau de 15 personnes pour ce mandat 2014-2016 avec 2 personnes à la vice-présidence.

Un autre changement majeur concerne le domaine social de la structure. Vu les interventions et les attentes du département Délégué aux Affaires Sociales (DAS), le champ d'action de ce département a été agrandi en faisant de lui un secrétaire d'où son appellation désormais : « *Secrétariat aux Affaires Sociales (SAS)* ».

Le point qui a retenu plus l'attention des uns et des autres était l'élection du nouveau bureau national de l'A.E.E.M.B. c'est-à-dire le CE, le CAC/N et le CC/N. A l'issue de cette élection, un autre SAWADOGO a été désigné pour poursuivre les œuvres de Issaka SAWADOGO à la tête de l'Association. Il s'agit de Ali SAWADOGO, qui a reçu la charge de conduire cette structure pour le mandat 2014-2016. Ce nouveau président est à son 3<sup>ème</sup> mandat au comité exécutif. De 2<sup>ème</sup> adjoint au secrétaire à l'organisation et à la communi-

cation (SOCA<sub>2</sub>) pour le mandat 2010-2012, il devient le secrétaire général (SG) lors du congrès de décembre 2012 pour le mandat qui vient de s'achever. Ces années de travail lui sera certainement un atout pour sa mission. Mais il est bien de savoir que les doua (invocations) et le soutien de chacun de nous sur tous les plans lui seront indispensables.

Ce renouvellement est une tradition toujours respectée depuis la création de la structure il y a plus d'un quart de siècle. Pour ce bureau du CE, il a été renouvelé à plus de 80% de ses membres.

Les rideaux du 15<sup>ème</sup> congrès sont tombés avec l'investiture du nouveau bureau national (CE et CAC) de l'A.E.E.M.B. dans la matinée du 28 décembre à l'Amphi A600 de l'Université de Ouagadougou. Au cours de cette cérémonie, des attestations de reconnaissance ont été décernées à des personnes distinguées.

Cette cérémonie s'est achevée par la remise des insignes au nouveau président et la prestation de serment du nouveau bureau ainsi que l'assemblée présente.

De ces insignes on peut retenir le Coran, les textes de l'Association, le turban et le bâton. Le Coran et les textes de la structure doivent lui servir de guide et référence dans sa gestion et prises de décisions. Le turban symbolise la sagesse avec laquelle il doit se conduire, et le bâton symbolise le commandement.

✎ Saïdou KALGA



## Les raisons de la suspension des travaux

Sur le boulevard Charles De Gaulles aux environs de la pharmacie Wend Kuuni, le centre culturel islamique (CCI) de l'AEEMB bien qu'étant encore en chantier, force l'admiration. Actuellement, on s'aperçoit que le bâtiment a atteint son dernier niveau à savoir le R+4. Cependant, depuis quelques mois, une avancée timide du chantier est remarquée. Pour en savoir davantage, l'équipe d'An Nasr a approché le responsable de la commission chargée de la construction du Centre, Moussa BAMBARA.

**An Nasr (AN) : A quel taux peut-on estimer la réalisation du CCI ?**

**Moussa BAMBARA (MB) :** Je ne suis pas un technicien du Bâtiment et des Travaux Publiques (...) mais ce que je sais c'est que le plan prévoyait un bâtiment constitué d'un Rez-de-chaussée et de quatre étages. A ce jour, les grosses

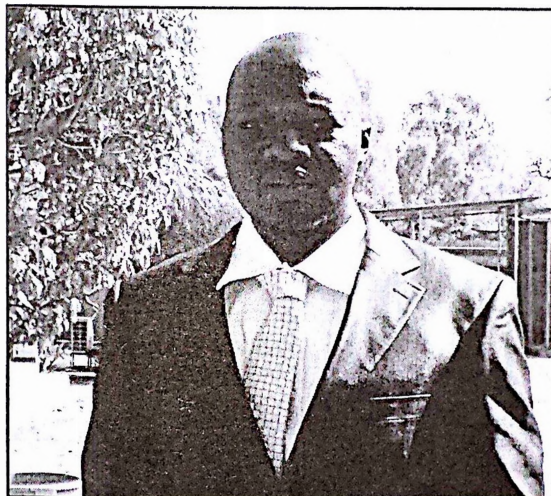
œuvres c'est-à-dire le corps du bâtiment sont très avancés. Il reste des travaux non négligeables à savoir : les minarets, le cloisonnement des salles à chaque niveau, les ouvertures, les escaliers y compris les ascenseurs. En plus de ces grosses œuvres, il y a aussi les travaux de finition qui sont souvent plus coûteux et prennent plus de temps que les grosses œuvres.

**AN : À quel niveau est-on avec les contributions et les différentes promesses ? Pouvez-vous revenir en détails sur la contribution des anciens et des militants ?**

**MB :** Dès le début du projet, nous avons élaboré une stratégie de mobilisation qui prend en compte les anciens militants de l'AEEMB qui sont dans la vie professionnelle et les militants en activité.

Pour la première cible, c'est-à-dire les anciens, nous avons prévu mobiliser 1000 personnes du public ou du privé qui accepteront céder 2500F/mois pendant deux ans au profit du projet. Il s'agit de signer une fiche d'engagement et nous transmettrons soit à la solde soit à sa banque. Au terme de cette action nous avons pu collecter environ 400 engagements qui ont pu subir ces coupures.

Pour la deuxième cible, il consiste à saisir toute occasion de regroupement des aembistes et les sensibiliser à contribuer. Ainsi, lors des séminaires (SENAFI, SEPROFI, SEREFI...), des camps de formations et autres activités des sensibilisations ont été fait. Un effort supplémentaire doit être



fait par les militants. Ce projet est le leur et donc, ils doivent se mobiliser non seulement en contribuant mais aussi en mobilisant des contributeurs éventuels.

**AN : On constate depuis un certain temps l'arrêt du chantier. Quelles en sont les causes ?**

**MB :** C'est vrai que les travaux sont aux arrêts depuis quelques mois. La principale raison est financière. Du fait de la réduction des recettes, l'AEEMB n'arrivait pas à honorer les factures des travaux déjà exécutés. Devant cette accumulation de factures non payées, l'entreprise ne dispose plus de moyens pour poursuivre normalement les travaux. Plusieurs causes expliquent cette situation. La première est que ça

fait deux ans que le projet a commencé et la plus part des engagements de rétribution à la solde pris par environ 400 frères et sœurs a pris fin. Certains ont renouvelé tardivement et d'autres n'ont pas encore renouvelé. La deuxième cause est liée à la crise que traverse le pays qui a réduit l'activité économique au Burkina Faso. Les opérateurs économiques ont été de gros contributeurs du projet, donc toute situation qui affecte l'activité économique impacte aussi sur la mobilisation des ressources auprès de ces personnes.

**AN : Au regard de ce qui vient d'être dit, quel appel avez-vous à lancer aux militants en particulier et aux musulmans en général ?**

**MB :** Dans l'exécution du projet, nous avons un bureau qui assure le contrôle des travaux. C'est une contribution très importante d'un frère. Selon le responsable de contrôle, le projet est à une phase critique parce qu'il y a des travaux qu'il faut impérativement faire avant de passer à d'autres étapes sinon après le passage, il faut reprendre certains travaux au risque d'avoir un bâtiment qui ne répondra pas aux normes de qualité. Donc c'est un défi qui est lancé à tout musulman et à tout aembiste ancien ou en activité. Il faut se remobiliser pour trouver les moyens de réaliser les travaux indispensables avant la saison des pluies.

Interview réalisée par  
Moussa SAWADOGO



## Ne pas privilégier les biens de ce bas monde au détriment de l'au-delà

L'autonomisation économique de la femme lui confère la capacité de subvenir à ses besoins, d'avoir un capital, le gérer et le dépenser comme elle le veut. Mais le constat est que la musulmane a tendance à privilégier les biens de ce bas monde au détriment de l'au-delà. Or la finalité de tout acte doit être la recherche de la face de DIEU.

### Être une musulmane autonome

Les actions de la musulmane doivent être licites et en rapport avec sa condition féminine. Et surtout sa parure doit respecter ce que DIEU a prescrit pour elle. Le travail de la femme ne doit pas être antagoniste avec le port du voile ou la contraindre à porter un semblant de voile. Le seul model du port du voile et de l'habillement doivent être celui de la sourate 24 verset 31: « *Et dis aux croyantes de baisser leur regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines...* ».

### Être autonome et rester dans sa communauté religieuse

Le constat qui se dégage des tendances actuelles est que, plus la femme a des moyens financiers, moins ses fréquentations sont pieuses or DIEU dit « *Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier* » S18 V28. Le

désir d'être avec des gens qui ont le même niveau économique pousse la femme à intégrer des communautés et des groupes aux



Ph. internet

l'inadvertance car le prophète (saw) a dit « *Si tu vois qu'Allah accorde à une personne ce qu'elle aime de ce bas monde alors qu'elle lui désobéit, sache que c'est qu'Allah l'égaré progressivement* » et récita le verset suivant: « *Puis, lorsqu'ils eurent oubliés ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrimes les portes donnant sur toute chose (l'abondance); et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisimes soudain, et les voilà désespérés.* » S6 V44.

### L'autonomie ne doit pas faire oublier la demeure dernière

pratiques contraires à la prescription divine. Ce que DIEU a proscrit y est toléré et même promu (promiscuité, mixité, vin, crimes rituels, sacrifices humains, alcool, dépenses excessives, fornication, adultère, calomnie, homosexualité, pédophilie, mensonge et bien d'autres). La chasteté, la retenue dans le comportement et dans le langage doivent être primordiales car la morale de l'islam est la pudeur. De plus la femme, étant exposée et vulnérable, le repentir et le retour sincère à DIEU sont un moyen pour bénéficier de la miséricorde et de la protection divine.

### DIEU Seul pourvoie

La musulmane doit savoir que quel que soit ce qu'elle désire, le recours et la confiance en Dieu sont nécessaires comme cela est stipulé dans le coran: « *Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons* » S112 V2. Et même si les affaires prospèrent, la spiritualité doit être révisée à chaque fois pour ne pas tomber dans

A l'heure où la promotion de l'autonomisation des femmes est devenue le cheval de bataille des gouvernants des pays en voie de développement, il sied d'avoir toujours en mémoire que DIEU a dit: « *Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde. Cependant, les bonnes œuvres qui persistent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et [suscitent] une belle espérance.* » S18 V46.

Ainsi, l'autonomisation économique de la femme musulmane doit être tributaire d'une spiritualité profonde, accentuée, constante et assidue car le prophète saw a dit: « *Celui dont la seule préoccupation est l'au-delà, ALLAH octroiera à son cœur la satisfaction de se contenter de peu, mettra de l'ordre et du succès dans ses affaires et les biens de ce bas monde viendront à lui contraints et forcés.* ».

✉ Salima PARE



# Album photo du nouveau bureau du Comité Exécutif de l'AEEMB



**Ali Sawadogo, 3<sup>e</sup> année  
Géographie, Président**



**Ilboudo Mahamado,  
3<sup>e</sup> année SEG, 1<sup>er</sup> VP**



**Dama Yaya, 3<sup>e</sup> année  
Anglais, 2<sup>e</sup> VP**



**Sako Abdoulaye,  
2<sup>e</sup> année SVT, SG**



**Savadogo Boukaré,  
1<sup>ère</sup> année SEG, SGA**



**Sawadogo Karin,  
2<sup>e</sup> année SEG, TG**



**Mandé Hamadé,  
1<sup>ère</sup> année SEG, TGA**



**Kalga Saïdou, 2<sup>e</sup> année  
Génie Civil, SOC**



**Barry Assane, 1<sup>ère</sup> année  
Psychologie, SOCA**



**Nikiéma Lassané,  
4<sup>e</sup> année SJP, SAC**



**Sana Daouda, 1<sup>ère</sup> année  
Histoire, SACA**



**Bocoum Amidou,  
5<sup>e</sup> année SDS, SAS**



**Nikiéma Ablacé, 1<sup>ère</sup>  
année SJP, SASA**



**Kaboré Fatoumata,  
4<sup>e</sup> année Anglais, SMFS**



**Bikienga Fatimata,  
1<sup>ère</sup> année SJP, SMFSA**

## Légende

- VP: Vice-Président
- SG: Secrétaire Général
- SGA: Secrétaire Général Adjoint
- TG: Trésorier Général
- TGA: Trésorier Général Adjoint
- SOC: Secrétaire à l'Organisation à la Communication
- SOCA: Secrétaire à l'Organisation à la Communication Adjoint
- SAC: Secrétaire aux Affaires Culturelles
- SACA: Secrétaire aux Affaires Culturelles Adjoint
- SAS: Secrétaire aux Affaires Sociales
- SASA: Secrétaire aux Affaires Sociales Adjoint
- SMFS: Secrétaire à la Mobilisation et à la Formation des Sœurs
- SMFSA: Secrétaire à la Mobilisation et la Formation des Sœurs Adjointe



# Les responsabilités du musulman dans la société

**I**bn 'Umar a rapporté que le Messager de Dieu (saw) a dit : « *Vous êtes des bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde.*

*Le chef de l'Etat est berger et responsable de ses administrés. L'homme est berger dans sa famille et responsable de l'objet de sa garde. La femme est bergère dans la maison de son mari et responsable de l'objet de sa garde. Le serviteur est berger dans les biens de son maître et responsable de l'objet de sa garde. L'homme est berger dans les biens de son père et responsable de l'objet de sa garde. Vous êtes tous bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde.* »

Est mise en évidence dans ce hadith la responsabilité qu'a l'homme, devant Allah, de tout ce qui est sous sa garde ; les responsabilités sont diverses ; ainsi, nous dit le Messager de Dieu (saw), « *Le chef de l'Etat est berger et responsable de ses administrés* » et devra, le Jour de la Résurrection, répondre de cette responsabilité : a-t-il été juste ? Les pauvres et les nécessiteux étaient-ils, sous son autorité, assurés quant à leur subsistance et à leur protection ? Gérait-il convenablement les deniers de l'Etat de manière à éviter tout gaspillage ? Avait-il confié les affaires administratives et judiciaires à des gens intègres et compétents ? A-t-il développé les ressources de la communauté, assurée à ses administrés une instruction efficiente ou bien a-t-il laissé ces derniers en proie à l'ignorance et au sous-développement ? Le gouverneur sera comptable de tout cela. C'est ce qui se dégage du hadith suivant : « *Dieu interdira le Paradis à tout gouverneur qui aura trompé les sujets que Dieu lui aura confiés* » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

La responsabilité et le dépôt confiés au gouverneur sont donc graves, et le châtement qui s'abattra sur l'homme s'il venait à négliger ses responsabilités et à tromper la confiance de ses administrés, est énorme. Le gouverneur doit répondre aux besoins de son peuple et veiller à ses intérêts ; c'est pourquoi lui incombe-t-il de désigner des auxiliaires expérimentés et intègres dont la tâche consistera à s'enquérir de la situation des gens et à en tenir le gouverneur informé, ainsi celui-ci pourra répondre

aux besoins de la population. Le Prophète a (saw) dit : « *Quiconque reçoit de Dieu la charge de gérer une partie des intérêts des musulmans puis se cache à eux pour ne pas s'occuper de leurs besoins, de leur indigence et de leur pauvreté, Dieu se cache à lui pour ne pas s'occuper le jour de la résurrection de ses besoins, de son indigence et de sa pauvreté.* » [Rapporté par Abu Dâwud et At-Tirmidhî

Quant à la responsabilité de l'homme dans sa famille - « *L'Homme est Berger dans sa famille et responsable de l'objet de sa garde* » - elle consiste, d'abord, à lui assurer sa subsistance et à la mettre à l'abri de l'indigence. Il en sera, le Jour de la Résurrection, comptable ; d'où la nécessité pour lui de recourir aux moyens les meilleurs et les plus droits et de garantir aux siens une vie honorable.

Un autre devoir qui lui incombe également est celui de diriger sa famille dans le sens de l'obéissance à Allah et de l'initier par rapport aux dogmes et aux règles de politesse de l'Islam ; cela la mettra à l'abri du châtement du Feu dans la vie ultime.

Il est attendu des parents d'abord de se prémunir contre le châtement de Dieu, cela revient à observer Ses prescriptions, et ensuite de protéger leurs familles. Les parents doivent être un modèle pour leurs enfants en matière de religiosité et de bon comportement, observant un comportement droit, exempt d'inconvenance dans les propos ou de désobéissance aux ordres divins.

Il est cependant malheureux de relever que certains musulmans n'incarnent pas, dans leurs foyers, la morale musulmane ; détachés des orientations sublimes de l'Islam, leurs enfants ne seront pas influencés par la morale prônée par l'Islam, et deviendront, une fois adultes, de mauvais éléments dans la société qui est la leur.

Tout homme se doit de savoir qu'il sera interrogé par Dieu sur son épouse : a-t-il fait preuve de gentillesse à son égard ? Il sera également interrogé sur le comportement qu'il a eu avec les proches qui sont à sa charge : Que leur a-t-il offert ? Et comment les a-t-il réconfortés dans les moments où ils en avaient besoin ?

La femme est également responsable devant Allah ; « *La femme est bergère dans la maison de son mari et responsable de sa garde* ». L'ordre du foyer

lui incombe et elle est le soutien de l'homme dans la vie. Aussi se doit-elle d'être sage dans la direction des affaires domestiques, économe dans les dépenses, de préserver l'équilibre entre les revenus de son mari et les besoins essentiels de la maison ; elle ne doit pas exiger de son époux ce qui est au-dessus de ses moyens, observant le juste milieu dans sa vie, ses habits et sa parure, ne pas gaspiller l'argent dans le seul but d'exhiber des vêtements chers et des meubles raffinés ; cela allant à l'encontre des recommandations du Coran : { *Ne sois pas prodigue. Les prodiges sont les frères des démons, et le démon est ingrat envers son Seigneur* } [ Sourate 17 - Versets 26-27 ]

De son côté, le Messager de Dieu (saw) a dit : « *Dieu déteste pour vous les bavardages inutiles, l'excès de questions et la perte de votre argent dans les domaines futiles* » [Rapporté par Al-Bukhârî]

La femme ne doit jamais perdre de vue que les instants d'aisance ne durent pas indéfiniment, d'où la nécessité, pour elle, de faire des économies pour surmonter la difficulté. **Mais le devoir le plus important consiste à éduquer ses enfants, à leur prodiguer des conseils utiles, et à bien les orienter.** La femme est plus à même, que l'époux, de diriger et de marquer les enfants parce qu'elle les voit plus souvent, notamment les filles qui sont l'incarnation de la morale et des orientations de leur mère, laquelle doit servir à ses enfants de bon modèle, et être une bonne éducatrice et un excellent guide.

Le détail des responsabilités des différentes personnes fait, le Messager de Dieu use d'un langage global qui assigne à chacun, dans la communauté, une tâche procédant de ses fonctions ; « *Vous êtes tous bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde.* » Le fonctionnaire, le député, le médecin, l'enseignant, l'ouvrier, etc. seront interrogés pour savoir s'ils ont agi en toute sincérité : si c'est le cas ils auront, pour avoir excellé dans le bien, une récompense excellente. S'ils ont menti, fraudé, trompé et gagné des biens par des voies illicites, ils auront, pour avoir fait le mal, une bien mauvaise récompense.

Source: Sajidine.com



## Attention à la tentation de la mode

« Asma ! A partir du moment où elle est pubère, il ne convient plus que l'on voit de la femme autre chose que ceci (en montrant son visage et ses mains) ». C'est la remarque que le messager de l'islam avait fait à la sœur de sa bien aimée Aïcha lorsqu'il la vit porter des vêtements fins. (Hadith rapporté par Abu Dawud). Et lorsque certaines femmes des Bani Tamim sont entrées chez la mère des croyantes, Aïcha, alors qu'elles portaient des vêtements fins, elle leur dit : « si vous êtes des croyantes, ces vêtements ne sont pas ceux des croyantes. Par contre, si vous êtes non croyantes, vous pouvez en jouir »

L'habillement de la femme « hijab » est une injonction coranique et sunnatique : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles ... » (sourate 33 ; verset 59)

Et en tant qu'injonction, il est obligatoire. Emanant du Coran, il s'inscrit donc dans une certaine idéologie et vise un but précis : préserver la chasteté de la femme, et lui donner une place respectable dans la société.

Nom-breuses sont celles qui ne perçoivent pas cette injonction comme une obligation.

D'autres par contre l'ont compris, mais ne savent pas comment s'y prendre pour traduire cette injonction en un fait dans leur vie quotidienne, sans être méprisées, rejetées, ou être perçues comme « antimoderniste ». Du coup, elles ont du mal à trouver une harmonie entre leur conviction religieuse et leur pratique quotidienne, dans leur mode vestimentaire. Dans le milieu acembiste, les sœurs s'adonnent à un type d'habillement qui ne

respecte les principes de l'islam. En effet, de plus en plus, elles portent des habits moulants avec des petits



Ce type d'habillement moulant n'est pas conforme aux principes de l'islam

Ph. internet



Le vêtement de la femme en islam doit être ample et couvrir tout le corps

Ph. internet

voiles qui laissent voir toute leur forme. On voit également des hijab qui portent des fleurs et autres dessins qui attirent le regard. Attention, ne tombons pas dans le piège de la mode qui risque de nous éloigner de Dieu.

Il faut le savoir, le « hijab » n'est pas seulement un simple habit que l'on porte. Pour la musulmane, s'habiller, c'est révéler son identité, affirmer son attachement au Seigneur de l'univers par son obéissance, c'est accorder du prix à la Parole d'Allah. S'habiller, c'est montrer qu'on a la foi, qu'on est croyante, c'est adorer Allah, rechercher Sa satisfac-

tion à travers la recherche de la piété « Ô fils d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous des vêtements pour cacher vos nudités ainsi que des parures. Mais le vêtement de la piété, voilà qui est meilleur » S7 V26. Pour la musulmane, s'habiller, c'est se purifier, rechercher la protection d'Allah.

De plus, le prophète a dit : « chaque religion a sa morale, et celle de l'islam est la pudeur ». Il a dit également « la pudeur fait

partie de la foi et cette dernière mène au Paradis » « la pudeur et la foi sont inséparables, si l'une fait défaut, l'autre aussi » et « si tu n'a pas de pudeur, fait ce que tu veux ». Le vêtement est le premier élément extérieur de la pudeur.

Fatimata Dambèga

### Les principes de l'habillement de la femme en islam

- **Il doit couvrir tout le corps.** les savants admettent que la musulmane doit se couvrir le corps, excepté le visage et les mains. Certains estiment que les pieds peuvent être découverts également. Et les quatre écoles juridiques sont unanimes quant aux limites légales du hijab, qui doit couvrir tout le corps, excepté le visage et les mains.
- **Le vêtement ne doit donc pas être court, dévoilant les jambes, les bras....**
- **Le vêtement ne doit pas être serré.** Ainsi, les vêtements serrés qui dessinent les membres et décrivent les formes du corps, ou décrivent les contours des membres ou des fesses ne sont pas permis. Il n'est permis, ni aux hommes, ni aux femmes de les porter, mais cela est encore plus grave pour les femmes car la tentation envers elles est encore plus forte. Il lui faut donc porter des vêtements amples qui ne dessinent ni son corps, ni ses jambes.
- **Le vêtement doit être opaque.** Il ne doit pas être léger ou transparent, laissant apparaître son corps, une ou des parties de son corps, la forme du corps ; ou encore la forme ou la couleur des sous et dessous que la femme porte.

F.D



Affaire cannettes périmées d'Obouf

## Au delà des sanctions des coupables...

C'est l'une des affaires les plus marquantes du Burkina près le vent insurrectionnel qui a balayé le régime COMPAORE : l'affaire des cannettes périmées. En effet, en début février, les burkinabè se sont réveillés en se demandant si dans leurs ventres ne coulent pas les flots toxiques des cannettes d'Obouf. Avant de faire quelques commentaires, il sied d'abord de rappeler les faits : près de 1300 tonnes de boissons non alcoolisées en cannettes et dont les dates de péremption sont comprises entre 2011 et 2014 ont été saisies dans un entrepôt à Ouagadougou par la Police nationale. Il aura fallu 40 camions d'une capacité de 32 tonnes chacune pour évacuer un important stock de cannettes de sucreries (Fanta, Coca-Cola, Malta,...) périmées

dont les dates étaient falsifiées pour les réintroduire dans le circuit du marché burkinabè. Les dates de péremption de ces boissons, stockées dans un entrepôt à Gampèla (Est) et appartenant à un riche homme d'affaire burkinabè, étaient préalablement effacées au dissolvant avant qu'une machine à cet effet, n'estampille une nouvelle date sur les cannettes avant d'être à nouveau emballés dans du plastique pour ensuite être livrés dans les grandes surfaces de distribution. Les boissons étaient du reste importées de la Tunisie via Lomé au Togo. Dans un second entrepôt situé au quartier Cissin, un important stock de boissons et de boîtes de tomate, dont les dates de péremption sont de 2012 a également été saisi. Cet entrepôt appartiendrait à la même personne, selon le commandant de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale (UIP-PN), Oumar Soulama.

Un expert tunisien, commis à la manipulation des machines et 11 autres personnes ont été mis aux arrêts pour les besoins de l'enquête.

Il faut bien sanctionner les coupables à la hauteur de leur forfait. Cela est fondamental, car il ne faut pas permettre à des individus de s'offrir des vies humaines pour satisfaire leurs desseins mercantiles et égoïstes. Mais au delà de ses sanc-

tions, il nous faut être plus regardant sur nos habitudes de consommations. Désormais, Obouf aurait réussi au moins à semer la psychose dans la tête du consommateur et pour cause : les dates de péremption étaient pratiquement les seules garanties de fiabilité et de confiance pour le consommateur qui, dans tous les cas ne peut assister lui-même à la fabrication des



Ph. internet

produits. Le comble, nous l'avons constaté, est que les structures en charge d'appliquer avec une rigueur russe le dicton selon lequel *la confiance n'exclut pas le contrôle* ont été défaillantes, en tout cas en ce qui concerne l'affaire des cannettes. Dans cette situation, vers qui se tournera le consommateur, Dieu ou les hommes ? Difficile à répondre à cette question quand on sait que c'est un burkinabè qui a sacrifié ses compatriotes sur l'autel de l'argent. Comme le disait un artiste, « *les ennemis de l'Afrique, ce sont les africains* ». L'affaire Obouf est symptomatique et doit surtout nous amener à ouvrir l'œil et le bon. Il y a longtemps, dans ce pays, qu'il est pratiquement impossible de payer un sac de riz de 50kg net. L'on ne compte plus le nombre de fois que la télévision nationale nous a donné à voir des magasins spécialisés dans cette supercherie. Et à ce scandale s'ajoute la contrefaçon.

**Et si on consommait ce que nous produisons ?**

Il est vraiment temps que la fin de la récréation soit sifflée avec la force des joues d'un crieur public. Avant ou à

côté de l'action des autorités, nous devons nous-mêmes faire notre mea culpa. Le coran nous a rappelé de manger et de boire mais de ne jamais commettre des excès. Nous ne devons permettre à personne à partir de son usine ou de son magasin de faire des profits sur nos vies. Cela commande que nous détruisions dans nos habitudes de consommation fouettées par des publicités mensongères les germes de la société de consommation qui nous réduit à une simple boîte à sous. Cette société de consommation nous fait passer du statut de sujets à objets ; une inversion des valeurs qui nous exclavagise.

Thomas SANKARA nous rappelait cela en nous disant de nous affranchir de la dictature des autres en consommant ce que nous produisons car l'impérialisme avait-il dit se trouvait aussi dans nos assiettes. Tous les jours, nous sommes submergés de produits avec un dénominateur commun: l'esthétique. Mais est-ce que cette esthétique s'accompagne d'éthique. Ce n'est pas la préoccupation du commerçant, c'est la nôtre. Je vous entends certainement me répondre que les produits locaux sont chers et parfois difficiles à préparer. Je vous réponds que je vous comprends sauf qu'il revient à vous et à vous seuls de faire le choix. Et votre santé et votre liberté en dépendent. Je vous entends aussi me dire que même dans les cabarets, le dolo naturel n'existe plus, envahi par les boissons frelatées. Là je vous donne la réponse de mon grand-père « Le chien mal cuit ne regarde pas le musulman ». Faisons attention à ce que nous mangeons.

C'est une bien belle grande noble et sérieuse mission qu'il ne faut surtout pas confier à nos commerçants. Contrôlons notre bouffe pour barrer la voie à d'autres Obouf.

✎ Haroun Yaméogo



## L'intégrisme journalistique

# Comment Charlie Hebdo a dévoyé la liberté d'expression

Depuis au moins 2006, le nom « Charlie Hebdo » évoquait déjà chez certaines personnes une connotation anti islam. Le journal avait réalisé un sacré coup de com. en publiant des caricatures danoises attribuées au Prophète Mohammed (SAW). Dix ans après, la provocation n'a pas cessé. Au contraire. Le « *Journal irresponsable* » a multiplié les attaques, « *les attentats à la plume* » contre des communautés ou des groupes religieux.

**T**itres à scandale, publications polémistes, Charlie Hebdo a fait de la haine religieuse son sujet de prédilection. Charlie Hebdo a poussé l'irresponsabilité jusqu'à s'installer dans la pratique d'un journalisme de défiance. C'est l'intégrisme journalistique contre l'intégrisme religieux. Une folie contre une folie qui finit (si ce n'est qui commence) dans un bain sanglant. Depuis le 07 janvier 2015, Charlie évoque moins la satire qu'un drame. La mort par « *attentats à la kalache* » de Charb, directeur de publication de l'hebdomadaire satirique ainsi qu'un nombre important de ses collaborateurs. 12 personnes en tout sont mortes suite à une fusillade dans une salle de rédaction transformée en champs de guerre. Mais pourquoi ? Les vraies questions importantes sont toujours sans réponses jusqu'aujourd'hui. Pour la France, c'est le déclenchement d'une entrée en guerre, une guerre contre X. Un ennemi invisible mais qui aurait pour ombre, l'Islam. A défaut de la proie, la France chasse l'ombre. Depuis ces dramatiques tueries le débat sur les musulmans de France et sur l'Islam en général est permanemment à la Une des médias. « *La guerre de religion aura-t-elle lieu ?* » C'est la question qui était posée mercredi 11 mars aux invités de la célèbre émission « *Mots croisés* » sur la chaîne de télévision publique française, France 2. Une question étonnante. Mais ni la question ni les positions avancées dans cette émission n'étaient nouvelles pour les habitués de la télé-

vision française. Il y a désormais en France un avant et un après 07 janvier. La fusillade au siège de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo est devenue l'équivalent du 11 septembre aux Etats-Unis. Au nom de cette date c'est un paquet d'abus, de crimes que la France trouve l'occasion de justifier. Depuis le 07 janvier, plus rien n'est comme avant. Quelques discours alambiqués voudraient rassurer les musulmans qu'on fait bien la différence entre terroristes et musulmans mais les actes et les paroles les plus audibles disent le contraire. Tout ceci n'est qu'un jeu honteux dans lequel les hommes politiques français avec la complicité des médias sont en train de plonger la société française.

### Charlie Hebdo fier d'être « irresponsable »

La guerre de religion comme trait France 2 est une façon diplomatique de parler. Sinon il n'y a pas de guerre de religion en France mais bien une guerre contre l'Islam, contre les musulmans. Juifs, Chrétiens et autres croyances ne sont aucunement menacés en France. Ils n'ont rien fait pour ne pas être agressés pas plus que les musulmans n'ont rien fait pour être constamment soupçonnés d'être les ennemis de la République. Revenons à l'affaire Charlie. Qu'est ce qui s'est passé le 07 janvier. Ce jour, l'équipe de Charlie Hebdo était presque au complet dans la salle de rédaction pour la traditionnelle conférence de rédaction. Cette

rencontre sacrée pour les journalistes a été interrompue tragiquement dans un bain de sang. Deux individus déposés par une troisième personne (conducteur d'une voiture) au pied de l'immeuble abritant le siège du journal sont montés avec précisions au 2<sup>e</sup> étage, dans la salle de rédaction du journal et ont ouvert le feu. Le résultat macabre fait deux morts. Voici résumé la tragédie. Qui n'a pas condamné ces attentats barbares, lâches, ignobles, ..., complétez la liste des qualificatifs. Tout le monde, croyants ou non, de quel que bords qu'ils soient. Mais hélas cela n'a pas suffi pour blanchir les musulmans. Il en fallait plus sinon qu'il en faut toujours plus (parce qu'on continue d'exiger des preuves aux musulmans) pour prouver qu'ils ne sont pas les frères Shérif et Saïd Kouachi mais, bel et bien, qu'ils « sont Charlie ». Dans l'Hexagone comme dans de nombreux pays en Europe et en Afrique, les journalistes de Charlie Hebdo sont morts pour la cause la plus noble, estime-t-on. Ils sont les martyrs de la liberté de presse, de la liberté d'expression tout court. Mais qui était donc Charlie Hebdo pour qu'aujourd'hui tout le monde se proclame « *je suis Charlie* » ? Un journal irresponsable, voilà ce qu'était Charlie Hebdo. Pourquoi un journal irresponsable ? D'abord ce n'est pas une injure. « *Journal irresponsable* » c'est bien le slogan de Charlie Hebdo. Cela peut se vérifier à la Une du journal (malheureusement beaucoup de



gens « sont CHARLIE » sans jamais avoir vu à plus forte raison lue Charlie Hebdo) où l'inscription « journal irresponsable » trône en bonne place. Un slogan, c'est le condensé du sens d'une entreprise, d'une organisation et Charlie Hebdo qui a choisi comme slogan « journal irresponsable » résume son identité à savoir l'irresponsabilité jusqu'au bout. Un tel slogan ça peut faire rire tant qu'on reste dans l'humour mais Charlie ne s'est pas arrêté à l'humour. Il traduit son slogan en actes concrets, en une triste réalité. Tenez ! Le dernier dessin de Charb, le directeur de publication, paru le matin même du mercredi 07 janvier, donc quelques heures seulement avant la fusillade, s'interrogeait « *Toujours pas d'attentats en France ?* » puis il répondait lui-même dans la peau d'un terroriste, « *Nous avons jusqu'à la fin janvier pour présenter nos vœux* ». Nous étions exactement à une semaine du mercredi noir. Cette titraille plus qu'une apologie au terrorisme est une invitation directe à l'attentat. Ce titre, en toute responsabilité, aurait dû valoir à Charlie Hebdo une comparution en justice puisqu'en France l'apologie au terrorisme est constitutive d'un crime. Mais rien n'y fit. Depuis 2006, Charlie Hebdo avait obtenu une sorte de quitus pour se moquer de tout et principalement de la croyance des autres. En effet suite aux caricatures attribuées au prophète, publiées en 2006, Dalil Bou-bakeur, premier Président du Conseil français du culte musulman

(CFCM) et recteur de la grande mosquée de Paris depuis 1992, reprochait à la justice de ne pas avoir fait son travail en 2006, estimant que le blasphème devait être condamné en France : « *Je regrette que l'incitation à la haine religieuse ne soit pas réprimée par la loi comme l'est l'incitation à la haine raciale. Nous avons fait appel au Tribunal d'instance de Paris, après les caricatures qu'avait publiées Charlie Hebdo en 2006, mais notre plainte n'avait pas été retenue* ». Haine pour haine, comparaison pour comparaison, l'antisémitisme paraît comme le crime le plus surveillé en France. La moindre allusion vaut condamnation et bannissement. Même Charlie Hebdo qui prône la satire sans frontière n'est pas irresponsable au point de s'aventurer sur ce terrain bien gardé.

**Limogé pour moquerie au judaïsme**

Le grand Siné de son vrai nom Maurice Sinet (87 ans) l'a appris à ses dépens en 2008. Dessinateur et caricaturiste politique, il avait rejoint l'équipe de Charlie Hebdo depuis 1981 et logiquement il comptait parmi les doyens et parmi ceux qui ont contribué à relancer le journal après des années de léthargie. Le 02 juillet 2008, dans sa chronique satirique, Siné faisait un humour sur la probable reconversion de Jean Sarkozy (Fils de Nicolas

Sarkozy alors Président de la République) au Judaïsme suite au mariage de ce dernier avec une juive. C'est le début du désaccord entre le caricaturiste et la direction du journal. Pour éviter un procès, Siné est limogé de la rédaction parce que son écrit serait antisémite. Malgré tout Siné écope d'un procès intenté contre lui par la Ligue international contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) pour « *incitation à la haine raciale* ». Le procès a eu lieu les 27 et 28 janvier 2009 et le verdict énoncé le 24 février prononce la relaxe de Siné, les juges estimant que le caricaturiste a « *fait usage de sa satire* ». Cette « affaire Siné » confrontée aujourd'hui à la haine religieuse que Charlie Hebdo défend au nom de sa conception erronée la liberté de presse, fait ressortir une situation de un poids deux mesures. Charlie Hebdo n'est pas un journal athée ou laïc, comme on voudrait le faire croire. Sa conception de la liberté d'expression est fautive ou dévoyée mais il bénéficie du soutien de l'Etat français en tant que média islamophobe.

✎ **Boukari Ouoba**

**François Hollande est-il toujours Charlie ?**



Le président Français, qui avait récemment défendu avec la dernière énergie Charlie Hebdo, vient de s'illustrer le 18 mars dernier dans une déclaration qui va faire grand bruit. Selon le site prech-precha.fr, il a déclaré aux micros de Russia Today qu'il trouvait la nouvelle couverture de Charlie Hebdo « Indécente et déplacée ». Celle-ci faisait référence à la catas-

trophe en Argentine et à celle qui attend le PS lors des prochaines élections départementales. Il a par la suite demandé à Riss, le responsable de la Une et rédacteur en chef de Charlie Hebdo, de supprimer cette Une et de la remplacer par « un dessin plus politiquement correct ». Cette requête paraît des plus incompréhensibles de la part de celui qui se distinguait comme le premier des « Je suis Charlie ». « Actuellement, les journaux français n'ont pas encore pris l'affaire en main mais cela ne saurait tarder. La proximité du journal Russia Today avec le Kremlin provoque bien souvent la méfiance des quotidiens français qui pourraient y voir un acte de propagande contre l'Europe », a estimé le site prech-precha.fr.



## Le "meilleur maire du monde" est un musulman canadien



Naheed Nenshi, surnommé affectueusement « le musulman au pays des cow-boys » et connu pour être hyperconnecté, à la fois à la dure réalité mais aussi à la virtualité sur les réseaux sociaux, est un symbole de la méritocratie et une précieuse source d'inspiration. A force de rigueur, de travail, et de persévérance d'abord sur

Ph. internet

les bancs de l'école, puis dans les amphithéâtres de l'Université de Calgary, avant d'être admis dans la prestigieuse enceinte d'Harvard où il décrocha brillamment un diplôme d'administration publique, celui-ci s'est frayé un chemin jusqu'au sommet, sans jamais déroger à ses valeurs musulmanes, ni à son éthique.

Naheed Nenshi, 42 ans, fils d'immigré tanzanien a été élu en 2010 maire de Calgary une cité phare du Canada comptant plus d'un million d'administrés. Il vient d'être désigné à titre honorifique, « meilleur maire du monde » par la fondation internationale City Mayor, tant sa gestion administrative et humaine des affaires de la cité en a fait un maire très populaire. Sa

Source : ouma.com

## La radio publique finlandaise diffuse du Coran pour aider à mieux comprendre l'Islam



Afin d'aider les gens à mieux comprendre l'Islam et ses coutumes, la radio publique finlandaise diffuse la traduction du

Coran en finnois depuis le 7 Mars 2015. La quatrième station la plus écoutée dans ce pays scandinave avec près de 920 000 auditeurs veut absolument améliorer la connaissance de la culture musulmane dans le pays. « Le projet a pour objectif de présenter davantage le Coran et la culture islamique aux Finlandais afin de renforcer les relations intercommunautaires et créer une coexistence pacifique entre les disciples de l'islam et ceux des autres religions » indique l'Yle, la radio publique nationale de Finlande. Divisée en 60 lectures d'une demi-heure chacune, le Saint Coran sera récité dans son intégralité. Sur une population de 5,5 millions d'habitants, la Finlande compte une petite minorité musulmane d'environ 50.000 personnes.

Source : journaldumusulman.fr